

22

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



18

III

Le Département d'Etat des Etats-Unis
Bureau des Affaires ad interim du Canada

DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON

Le 31 août 1960

August 31, 1960

MS

Monsieur le Chargé d'affaires

Je vous ai bien reçu votre Note n° 518 du 23 août 1960 en réponse à ma Note
du 20 juillet 1960 ayant trait au préau Canada d'un sous-marin des Etats-Unis.
Le BUREAU des Affaires ad interim du Gouvernement des Etats-Unis estime que le troisième alinéa
de la Note du 23 août 1960 ne vise pas à décaler le Gouvernement du Canada
de sa responsabilité relative à la protection du Gouvernement des Etats-Unis
contre les poursuites que des tierces parties pourraient entamer en conséquence
de l'usage du sous-marin par le Canada. Cela posé, le Gouvernement des Etats-
Unis approuve la teneur de ladite Note. Notamment, il n'a pas l'intention de
s'opposer à ce que le Gouvernement des Etats-Unis poursuive ses actions en
justice dans les Etats-Unis.

Pour le Secrétaire d'Etat
IVAN B. WHITE

State Secretary
IVAN B. WHITE

The Honorable
Mr. F. R. S.

Monsieur S. F. Rae
Chargé d'affaires ad interim du Canada
Washington

Canadian Charge d'affaires

maintenant

Washington, D.C.